



**Séance du Conseil général du 27 septembre à 19h30**  
**à la salle Polymatou à Bevaix**

**Ordre du jour :**

1. Appel nominal.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 mai 2022.
3. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2022.
4. Correspondance.
5. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Zoé Nater, démissionnaire.
6. Nomination d'un membre à la commission technique en remplacement de Mme Raphaëlle Javet, démissionnaire.
7. Nomination d'un membre à la commission des forêts et des rives en remplacement de Mme Raphaëlle Javet, démissionnaire.
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 230'000.- pour créer un bouclage du réseau d'eau potable et de remplacer une conduite d'eaux usées dans la localité de Fresens.
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 2'800'000.- pour la réfection du chemin du Vignoble à Bevaix.
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 450'000.- pour la rénovation et l'isolation de l'école de Saint-Aubin-Sauges (rue de l'Hôpital 16).
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.- relative à l'aménagement de trois places de fitness urbain.
12. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit d'étude de CHF 475'000.- pour la formalisation du plan d'aménagement local.
13. Motion du groupe des Verts demandant d'étudier la possibilité d'installer rapidement des panneaux solaires photovoltaïques verticaux le long de l'autoroute sur la commune de La Grande Béroche.
14. Informations du Conseil communal.
15. Résolutions, interpellations et questions écrites.

Le Conseil communal

Saint-Aubin-Sauges, le 7 septembre 2022

**La séance est publique.**

**Empêchements**

Selon l'art. 32 du règlement général de commune, tout membre du législatif empêché d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du président.

Il communiquera par la même occasion au président le nom de son remplaçant ou de sa remplaçante pour cette séance (suppléant-e élu-e).